

AFF : RDS METROPOLIS c/ SCI JARRY

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

DIRE

L'AN DEUX MIL QUINZE ET LE

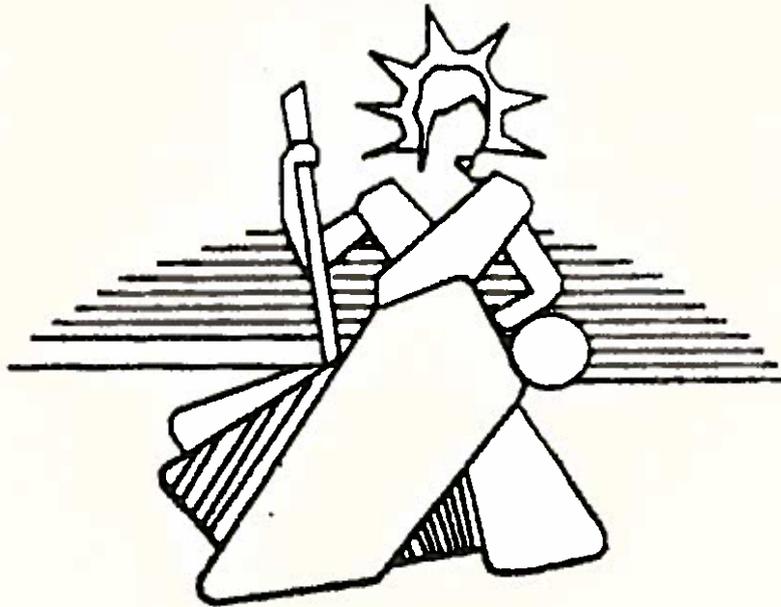
Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS et par devant nous Greffier,

A comparu Maître Jean-François JOSSERAND, Avocat de la société dénommée « RDS METROPOLIS », société par actions simplifiée au capital de 6.667.104,00 €, immatriculée sous le n°492 215 058 RCS PARIS, dont le siège social est sis 94 boulevard Haussmann à 75008 PARIS, agissant poursuites et diligences de son Président régulièrement domicilié audit siège en cette qualité, poursuivant la vente dont s'agit.

LEQUEL A DIT :

Que pour compléter le paragraphe "DESIGNATION DES BIENS" et notamment "la désignation des biens et droits immobiliers mis en vente" des conditions de la vente du cahier des conditions de vente qui précède, il donne ci-après photocopie du procès-verbal descriptif dressé par Maître RICARD, Huissier de Justice à PARIS, en date du 21 octobre 2015, conformément aux dispositions des articles R 322-1, 322-2 et R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution :

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION



SELARL
SAMAIN, RICARD & Associés
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
31-33 rue Deparcieux – 75014 PARIS
Tél : 01.43.20.55.95. fax : 01.43.20.85.75.
Email : scp@huissiers-samain-ricard.fr

SELARL SAMAIN, RICARD & ASSOCIÉS

Huissiers de Justice Associés

31-33 rue Deparcieux

75014 PARIS

Tél. : 01.43.20.55.95

Fax. : 01.43.20.85.75

Dossier : 100198550 PR

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MIL QUINZE ET LE VINGT ET UN OCTOBRE

À LA REQUÊTE DE :

La société dénommée **Société RDS MÉTROPOLIS**, Société par Actions Simplifiées au capital de 6 667 104 euros, immatriculé au RCS de Paris sous le n° 492 215 058, dont le siège social est domicilié à PARIS 8^{ème} arrondissement 94 boulevard Haussmann.

Agissant poursuites et diligences de son Président, domicilié en cette qualité audit siège.

Élisant domicile au Cabinet de Maître Jean-François JOSSERAND, Avocat au Barreau de Paris, demeurant à PARIS 17^{ème} arrondissement - 22 avenue de la Grande Armée,

En vertu de,

❖ Un acte authentique dressé par devant Maître VINCKE, Notaire à Sucy-en-Brie, avec la participation de Maître Didier LASAYGUES, Notaire à Paris, en date du 6 décembre 2012, contenant une affectation hypothécaire de premier rang et sans concurrence par la société dénommée Société Civile Immobilière JARRY au profit de la société dénommée Société RDS MÉTROPOLIS.

❖ Un acte authentique dressé par devant Maître VINCKE, Notaire à Sucy-en-Brie, avec la participation de Maître Didier LASAYGUES, Notaire à Paris, en date du 19 juillet 2013, contenant reconnaissance que la Société Civile Immobilière JARRY est redevable envers la Société RDS MÉTROPOLIS d'une somme de 1 016 140 euros en principal au titre du crédit vendeur.

Et en vertu de,

Une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris, Juge de l'Exécution, en date du 30 septembre 2015, dont un exemplaire est annexé au présent,

Et suite au commandement à fin de saisie immobilière signifié à la Société Civile Immobilière JARRY le 28 juillet 2015.

Je, Philippe RICARD, Membre de la Selarl SAMAIN RICARD & ASSOCIÉS, Huissier de Justice Associé à la Résidence de Paris, y domiciliés, 31-33 rue Deparcieux à PARIS 14^{ème} arrondissement, soussigné,

Certifie m'être rendu ce jour, à l'HÔTEL DE FRANCE, SARL domiciliée à PARIS 10^{ème} arrondissement - 3 rue Jarry, locataire de la Société Civile Immobilière JARRY, propriétaire à cette adresse d'un immeuble sis au 3 rue Jarry, cadastré Section 1002 AR n°37, d'une contenance cadastrale de 98 centiares.

Aux fins de procéder à la description de l'immeuble conformément à l'ordonnance rendue par le Juge de l'Exécution du 30 septembre 2015, dans le cadre de la procédure de saisie immobilière.

Je suis accompagné du :

- Cabinet FRIKART, domicilié à OZOIR-LA-FERRIÈRE 77330 - 101 avenue du Général De Gaulle, chargé de l'ensemble des diagnostics techniques et du mesurage de la superficie de l'immeuble.

Sur place, je rencontre Monsieur Yacine KHELFAOUI, Responsable du site, à qui je signifie l'ordonnance du Juge de l'Exécution et qui me déclare consentir à mes opérations mais me précise néanmoins, qu'un certain nombre de chambres de l'hôtel sont actuellement occupées par des clients qui ne souhaitent pas être dérangés et qu'il ne pourra pas faire visiter la totalité des 29 chambres de l'hoel.

OCCUPATION

L'immeuble est occupé par la Société HÔTEL DE FRANCE, SARL, domicilié à PARIS 10^{ème} arrondissement - 3 rue Jarry.

J'ai demandé à Monsieur Yacine KHELFAOUI la communication du bail, qui ne m'a pas été transmis à ce jour.

ORIGINES DE PROPRIÉTÉ

Cet immeuble n'est pas en copropriété, il appartient en totalité à la société dénommée Société Civile Immobilière JARRY, pour l'avoir acquis suivant acte dressé par Maître CRUNELLE, Notaire à Paris, en date du 17 décembre 1997 dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de Paris - Troisième bureau, le 22 janvier 1998 - Volume 1998 P n° 397, suivie d'une attestation rectificative publiée le 23 mars 1998 - Volume 1998 P n° 1971.

DÉSIGNATION DES BIENS

L'immeuble est composé de la façon suivante :

- Le 7^{ème} étage :** Les combles et la terrasse
On y accède par un escalier à partir du sixième étage.
- Le 6^{ème} étage :** Les chambres n° 61 - 62 - 63 (chambre double) et 64.
- Le 5^{ème} étage :** Les chambres n° 51 - 52 - 54 (chambre double ayant entraîné la suppression de la chambre n°53) 55 et 56.
Et, deux vestiges de WC condamnés présents sur le palier, à savoir des petits réduits destinés au stockage du linge.
- Le 4^{ème} étage :** Les chambres n° 41 - 42 - 44 (chambre double ayant entraîné la suppression de la chambre n° 43) 45 et 46.
Et, deux vestiges de WC condamnés présents sur le palier, au droit de ceux présents à l'étage supérieur.
- Le 3^{ème} étage :** Les chambres n° 31 - 32 - 33 (chambre double ayant entraîné la suppression de la chambre n° 35) 34 et 36.
Et, deux vestiges de WC condamnés présents sur le palier, au droit de ceux présents à l'étage supérieur.

Le 2^{ème} étage : Les chambres n° 21 - 22 - 23 (chambre double ayant entraîné la suppression de la chambre n° 24) 25 et 26.

Et, deux vestiges de WC condamnés présents sur le palier, au droit de ceux présents à l'étage supérieur.

Le 1^{er} étage : Les chambres n° 11 - 12 - 14 (chambre double ayant entraîné la suppression de la chambre n°13) 15 et 16.

Et, deux vestiges de WC condamnés présents sur le palier, à savoir des petits réduits destinés au stockage du linge.

Le rez-de-chaussée et le sous-sol.

Soit un total de 29 chambres. L'ascenseur dont la cage extérieure est en applique sur façade arrière de l'immeuble est condamné.

Plan – Photos 1 et 2

Il a été possible de visiter librement:

- Les combles,
- Le sous-sol,
- Le rez-de-chaussée (réception, bureau, espace petit déjeuner et sa cuisine),
- Les chambres suivantes :

Au 6^{ème} étage : Les chambres n° 61 - 62 - 63 et 64

Au 5^{ème} étage : Les chambres n° 51 - 52 - 54 et 55

Au 4^{ème} étage : Les chambres n° 46

Au 3^{ème} étage : Les chambres n° 33 - 34 et 36

Au 2^{ème} étage : Les chambres n° 23 et 26

Au 1^{er} étage : Les chambres n° 14 - 15 et 16.

Les chambres occupées non visitées sont situées au droit des chambres de l'étage supérieur et inférieur et sont identiques. Toutes les chambres ont été refaites et réaménagées au même moment, en 2012, d'après les informations verbales communiquées par Monsieur KHELFAOUI.

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

PHOTOS 3 A 11

I - SOUS-SOL

L'ensemble du sous-sol est d'une surface identique à celle de l'emprise au sol du bâtiment.

On accède à ce sous-sol par un escalier en pierre desservant les différentes pièces le composant.

Le sol du sous-sol est recouvert de carrelage.

L'intégralité du sous-sol et des caves est voûtée.

Toutes les caves sont équipées d'électricité sous tube et en saillie et équipée de points lumineux avec hublots.

Derrière une porte, il existe un dessous d'escalier, puis immédiatement à gauche une pièce à usage de machinerie d'ascenseur.

Machinerie d'ascenseur

On accède à cette machinerie d'ascenseur par une porte isoplane.

À l'intérieur, se trouve un ascenseur de marque Kone qui ne fonctionne pas. Les accès aux étages sont murés.

Local chaufferie

Situé face à l'escalier

À l'intérieur de ce local chaufferie, il existe :

- Une chaudière à gaz de marque Ambiance
- Deux ballons d'eau chaude de grande capacité.

Dans un autre compartiment fermé par une porte isoplane munie d'un groom, il existe :

- Deux ballons d'eau chaude de marque Styx.

Grande pièce à usage de réserve de linge

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Présence de plusieurs rayonnages permettant le stockage du linge.

L'électricité est sous tubes.

Cette pièce donne accès à une autre pièce à usage de réserve à laquelle on accède par une porte isoplane.

II - REZ-DE-CHAUSSÉE

Depuis l'accès du sous-sol, j'arrive sur un palier situé devant la porte d'ascenseur condamnée.

Palier

Le sol de ce palier est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont revêtus d'une peinture en état d'usage.

Présence d'un faux plafond dans lequel sont encastrés des spots lumineux.

Ce palier dispose d'un radiateur de chauffage central.

Cf. photographies 12,13,14

Local technique - baie de brassage

Situé à gauche du palier

On y accède par une porte isoplane.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique.

Présence d'un faux plafond dans lequel est pris un point lumineux muni d'un globe.

Cette pièce est aveugle.

L'électricité est encastrée,

Cage d'escalier de l'hôtel

On y accède par une porte coupe-feu.

Le sol est recouvert d'un carrelage Cérabati.

Les murs sont revêtus d'une peinture en état.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Hall d'entrée de l'hôtel

Ce hall d'entrée sert également d'espace pour le petit déjeuner, dans lequel sont installées plusieurs tables et chaises.

Le sol est recouvert d'un carrelage Cérabati.

Les murs sont revêtus d'une peinture en bon état.

Présence d'un faux plafond dans lequel sont encastrés des spots lumineux.

L'électricité est encastrée.

Photos 15,16,17.

Ce hall d'entrée est équipé de

- Une porte vitrée, menuiserie métallique peinture laquée ouvrant sur la rue par une gâche électrique.

- Présence d'une vitrine autour de la porte.

- Une fenêtre sur rue.

- Une porte vitrée munie d'une barre anti panique ouvrant sur rue

À droite du comptoir de l'accueil, il existe une kitchenette, laquelle est équipée de :

- Un réfrigérateur de marque Samaref

- Une plaque de cuisson

- Un évier

Cf. photographie 15

L'ensemble de ces équipements appartient au locataire de l'hôtel.

Bureau

On y accède depuis le hall d'entrée par une porte isoplane.

Le sol est légèrement surélevé par rapport au hall de l'entrée. Le sol du bureau est recouvert d'un carrelage.

Les parois murales sont recouvertes de panneaux façon bois abritant plusieurs placards fermant par des portes coulissantes.

Cf. photographies 18 et 19

Salle de bains avec WC indépendant

On y accède depuis le bureau précédemment constaté par une porte isoplane.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique.

Le plafond est revêtu d'un badigeon comportant des traces d'infiltrations.

Cette pièce est équipée de

- Une cuvette de WC à l'anglaise munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau.
- Une baignoire.
- Un lavabo sur colonne.

Photo N°20.

Escalier menant aux étages

Une partie de l'escalier comporte des marches les contremarches recouvertes d'un carrelage Cérabati.

Le reste de l'escalier est en chêne ciré.

Les murs sont revêtus d'une peinture en état d'usage.

III - LES ÉTAGES

PREMIER ETAGE

Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'une peinture usagée.

Le plafond est revêtu d'une peinture usagée et intègre un plot de sortie.

Cet étage distribue cinq chambres.

De chaque côté, il existe une porte palière et un couloir.

DEUXIEME ETAGE

Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'une peinture usagée.

Le plafond est revêtu d'une peinture usagée et intègre un plot de sortie.

Cet étage distribue cinq chambres.

De chaque côté, il existe une porte palière et un couloir.

TROISIEME ETAGE

Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'une peinture usagée.

Le plafond est revêtu d'une peinture usagée et intègre un plot de sortie.

Cet étage distribue cinq chambres.

De chaque côté, il existe une porte palière et un couloir.

QUATRIEME ETAGE

Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'une peinture usagée.

Le plafond est revêtu d'une peinture usagée et intègre un plot de sortie.

Cet étage distribue cinq chambres.

De chaque côté, il existe une porte palière et un couloir.

CINQUIEME ETAGE

Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'une peinture usagée.

Le plafond est revêtu d'une peinture usagée et intègre un plot de sortie.

Cet étage distribue cinq chambres.

De chaque côté, il existe une porte palière et un couloir.

SIXIEME ETAGE

Le sol est recouvert d'un carrelage Cérabati

Les murs sont revêtus d'une peinture.

Présence d'un faux plafond dans lequel sont pris un puits de lumière et un skydôme avec une protection métallique.

Cet étage distribue quatre chambres.

Observation

Sur chacun des paliers, les portes desservies sont des portes coupe-feu munies de groom.

Chaque palier affiche un plan de l'étage et un plan d'évacuation.
Présence également d'un plot de sortie.

Depuis le sixième étage, par un escalier en colimaçon dont les marches sont en bois mais sans contremarches, on accède aux combles.

Palier au niveau des combles

On y accède depuis l'escalier en colimaçon précédemment constaté. Une porte permet d'accéder aux combles. Photos N°22 et 23

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique présentant un mauvais état.

À noter que la maçonnerie est visible dans un angle derrière l'escalier où toute une partie est non carrelée.

En outre, plusieurs raccords de maçonnerie ne sont pas réalisés en cueillie du plafond.

Des poutres IPN à nu sont visibles.

LES COMBLES PHOTOS 21 A 29

Les combles se trouvent sous des rampants d'une hauteur inférieure à 1 m 60.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique dont de nombreux carreaux sont fendus ou fissurés.

Les rampants sont recouverts de frisette.

Ces combles prennent le jour au moyen de deux Velux et d'une fenêtre en PVC coulissante sur un châssis métallique et munie d'un double vitrage.

La fenêtre ouvre sur une terrasse.

Le sol de la terrasse est recouvert de carrelage.

En périphérie de la terrasse, il existe un muret en ciment où sont installées des antennes satellites.

Depuis la terrasse, je peux voir la toiture du bâtiment en zinc, elle est en bon état apparente et récente.

Coin kitchenette

Le sol est recouvert d'un carrelage totalement fissuré au pied du coin kitchenette.

Derrière une cloison, on accède à une salle de bains avec un WC indépendant.

Salle de bains avec WC indépendant

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Une baignoire.
- Plusieurs miroirs.
- Un lave-mains.
- Un WC indépendant.

IV - LES CHAMBRES DU SIXIÈME ÉTAGE

Les chambres de l'étage sont accessibles depuis le palier d'arrivée par deux sas situés respectivement à droite et à gauche du palier.

Le sas de droite dessert deux chambres.

Le sas de gauche dessert deux chambres, dont une de taille plus importante dénommée "chambre de catégorie supérieure".

Ces sas sont recouverts au sol de carrelage.

Les murs et les plafonds des deux sas sont revêtus de peinture.

Ces sas sont éclairés chacun par un point lumineux muni d'une douille, d'une ampoule et d'un hublot.

Présence dans chacun des sas d'un plot de sortie.

CHAMBRE N°61

La chambre

Photos 31, 32, 33

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage constitué de petits carreaux.

Les murs sont revêtus d'une peinture en état d'usage.

Le plafond est recouvert d'un badigeon comportant une trace d'infiltration en cueillie du plafond, au-dessus de la tête de lit.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre donnant sur l'arrière de l'immeuble, elle est munie d'un double vitrage intact sur un châssis en bois.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
- Deux appliques lumineuses.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une baie sans porte.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Le plafond est revêtu d'une peinture, qui est dégradée par un dégât des eaux.

Cette salle d'eau prend le jour au moyen d'une fenêtre basculante munie d'un double vitrage sur un châssis en bois.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Une cuvette de WC à l'anglaise munie d'un abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau.

- Un meuble mélaminé laqué intégrant une vasque. L'ensemble est surmonté d'un miroir.

- Une douche entièrement carrelée fermant par deux portes cintrées en plexiglas.

Petit réduit

Situé à gauche de la porte d'accès

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Présence d'une ancienne évacuation d'eaux usées.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture.

Présence d'un point lumineux au plafond muni d'un globe et d'une fenêtre mobile sur un châssis bois mobile.

CHAMBRE N°62

La chambre Photos 34,35

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage imitation parquet.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en bon état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'un Velux pris sur le rampant.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
- Deux appliques lumineuses.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une baie sans porte.

Le sol est recouvert d'un carrelage imitation parquet.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Le plafond est revêtu d'un badigeon.

Cette salle d'eau prend le jour au moyen d'un Velux.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Un meuble mélaminé laqué intégrant une vasque. L'ensemble est surmonté d'un miroir.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N°63

"Chambre de catégorie supérieure"

La chambre Photos 36,37,38

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage imitation parquet.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en bon état.

Cette pièce prend le jour au moyen de deux Velux pris sur les rampants.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Deux appliques lumineuses.
- Deux radiateurs de chauffage central pris en allège des Velux.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une baie sans porte.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond intégrant des spots lumineux.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Une cuvette de WC à l'anglaise munie d'un double abattant et reliée à un réservoir dorsal à effet d'eau.
- Une vasque surmontée d'un miroir.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N°64

La chambre

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en bon état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre donnant sur la façade extérieure, munie d'un double vitrage sur un châssis en bois.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Deux appliques lumineuses.
- Un radiateur de chauffage central en allège de la fenêtre.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une baie sans porte.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Le plafond est revêtu d'un badigeon.

Cette salle d'eau prend le jour au moyen d'une fenêtre basculante.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Un meuble mélaminé laqué intégrant une vasque. L'ensemble est surmonté d'un miroir.
- Une cabine de douche d'angle entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

V - LES CHAMBRES DU CINQUIÈME ÉTAGE

Les chambres de l'étage sont accessibles depuis le palier d'arrivée par deux sas situés respectivement à droite et à gauche du palier.

Le sas de droite dessert deux chambres.

Le sas de gauche dessert trois chambres, dont une de taille plus importante dénommée " chambre de catégorie supérieure".

Ces sas sont recouverts au sol de carrelage.

Les murs et les plafonds des deux sas sont revêtus de peinture.

Ces sas sont éclairés chacun par un point lumineux muni d'une douille et d'une ampoule.

Présence dans chacun des sas d'un plot de sortie.

À noter, qu'au cinquième étage et seulement à cet étage, l'immeuble dispose d'un balcon filant sur tout l'étage au-dessus de la rue Jarry
CHAMBRE N° 51

La chambre Photo 39

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en bon état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre donnant sur la façade arrière, elle est munie d'un double vitrage intact sur un châssis en bois.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central en allège de la fenêtre.
- Deux appliques lumineuses.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée coulissante munie d'un verre opaque.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond, dans lequel est prise une aération haute.

Cette salle d'eau prend le jour au moyen d'une fenêtre basculante.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.

- Un meuble mélaminé laqué intégrant une vasque. L'ensemble est surmonté d'un miroir.

- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N° 52

La chambre

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en bon état.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une porte-fenêtre en PVC munie d'un double vitrage et donnant sur le balcon filant du cinquième étage.

Le sol du balcon est en zinc et celui-ci est muni d'un garde corps métallique extérieur.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
- Un meuble mélaminé laqué situé face à la porte d'accès, intégrant une vasque en émail. L'ensemble est surmonté d'une crédence en céramique et d'un miroir.
- Deux appliques lumineuses.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée coulissante munie d'un verre opaque.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond piqué par l'humidité.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N° 54

"Chambre de catégorie supérieure"

La chambre Photos 40, 41, 42

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont revêtus d'une peinture en état d'usage.

Le plafond est recouvert d'un badigeon.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une porte-fenêtre en PVC munie d'un double vitrage et donnant sur le balcon filant du cinquième étage.

Le sol du balcon est en zinc et celui-ci est muni d'un garde corps métallique extérieur.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
- Trois spots lumineux encastrés au-dessus de la tête du lit.

La salle d'eau avec WC fermée par une cloison en pan coupé

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée munie d'un verre opaque sur des menuiseries en bois.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.
- Un sèche-serviettes.
- Une aération VMC haute.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Un meuble mélaminé laqué à deux portes intégrant une vasque en émail. L'ensemble est surmonté d'un miroir.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N° 55

La chambre

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en bon état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une porte-fenêtre en PVC munie d'un double vitrage et donnant sur un balcon filant.

Le sol du balcon est en zinc et celui-ci est muni d'un garde corps métallique extérieur.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
 - Un meuble mélaminé laqué intégrant une vasque en émail.
- L'ensemble est surmonté d'une crédence en céramique et d'un miroir.
- Deux appliques lumineuses.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée coulissante munie d'un verre opaque.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.
- Une aération.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N° 56

Cette chambre n'a pu être visitée.

Configuration similaire à la chambre n°46 à constater.

ANCIEN WC COMMUN CONDAMNE N°1

Situé à gauche sur le palier du cinquième étage

On y accède par une porte coupe-feu.

Le sol est recouvert d'un carrelage très usagé.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique usagés.

Ce local prend le jour au moyen d'une fenêtre sur un châssis en bois en mauvais état, il est équipé d'une ancienne cuvette de WC en grès inutilisé compte tenu de son état.

Ce WC commun est condamné et sert de réserve pour le linge sale de l'hôtel.

ANCIEN WC COMMUN CONDAMNE N°2

Situé sur le palier du cinquième étage

On y accède par une porte isoplane.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique en état d'usage jusqu'à une hauteur d'environ 1 m 60.

À noter que quelques carreaux sont fendus ou cassés.

En outre, un trou est visible dans la maçonnerie à gauche de la fenêtre.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre sur un châssis en bois dont la vitre est intacte.

L'électricité est encastrée.

Ce WC commun est condamné et sert de réserve pour le linge sale de l'hôtel.

VI - LES CHAMBRES DU QUATRIÈME ÉTAGE

Les chambres de l'étage sont accessibles depuis le palier d'escalier par deux sas situés respectivement à droite et à gauche du palier.

Le sas de droite dessert deux chambres.

Le sas de gauche dessert trois chambres, dont une de taille plus importante dénommée " chambre de catégorie supérieure".

Ces sas sont recouverts au sol de carrelage.

Les murs et les plafonds des deux sas sont revêtus de peinture.

Ces sas sont éclairés chacun par un point lumineux muni d'une douille et d'une ampoule.

Présence dans chacun des sas d'un plot de sortie.

CHAMBRE N° 41

Cette chambre n'a pu être visitée.

Dito chambre n° 51.

CHAMBRE N° 42

Cette chambre n'a pu être visitée.

Dito chambre n° 52.

À l'exception de la porte-fenêtre donnant sur le balcon du cinquième étage remplacée par une fenêtre. En effet, il n'existe pas de balcon au quatrième étage.

CHAMBRE N° 44

"Chambre de catégorie supérieure"

Cette chambre n'a pu être visitée.

Dito chambre n° 54.

À l'exception de la porte-fenêtre donnant sur le balcon du cinquième étage remplacée par une fenêtre. En effet, il n'existe pas de balcon au quatrième étage.

CHAMBRE N° 45

Cette chambre n'a pu être visitée.

Dito chambre n° 55.

À l'exception de la porte-fenêtre donnant sur le balcon du cinquième étage remplacée par une fenêtre. En effet, il n'existe pas de balcon au quatrième étage.

CHAMBRE N° 46

La chambre

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en bon état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre donnant sur la façade extérieure, munie d'un double vitrage sur un châssis en bois.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central en allégé de la fenêtre.
- Deux spots lumineux encastrés.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée coulissante munie d'un verre opaque.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre basculante prise au-dessus de la cuvette du WC.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Un meuble mélaminé laqué intégrant une vasque en grès émaillé. L'ensemble est surmonté d'un miroir.
- Une cabine de douche d'angle entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

ANCIEN WC COMMUN CONDAMNE N°1

Situé à gauche sur le palier du quatrième étage

On y accède par une porte coupe-feu.

Le sol est recouvert d'un carrelage très usagé.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique usagés.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre sur un châssis en bois en mauvais état.

Cette pièce est équipée d'une ancienne cuvette de WC en grès émaillé et d'un réservoir suspendu dont la chaîne est manquante.

Ce WC commun est condamné et sert de réserve pour le linge sale de l'hôtel.

ANCIEN WC COMMUN CONDAMNÉ N°2
Situé sur le palier du quatrième étage

On y accède par une porte isoplane.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique en état d'usage jusqu'à une hauteur d'environ 1 m 60.

À noter que quelques carreaux sont fendus ou cassés.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre sur un châssis en bois dont la vitre est intacte.

L'électricité est encastrée.

Ce WC commun est condamné et sert de réserve pour le linge sale de l'hôtel.

VII - LES CHAMBRES DU TROISIÈME ÉTAGE

Les chambres de l'étage sont accessibles depuis le palier d'arrivée par deux sas situés respectivement à droite et à gauche du palier.

Le sas de droite dessert deux chambres.

Le sas de gauche dessert trois chambres, dont une de taille plus importante dénommée " chambre de catégorie supérieure".

Ces sas sont recouverts au sol de carrelage.

Les murs et les plafonds des deux sas sont revêtus de peinture.

Ces sas sont éclairés chacun par un point lumineux muni d'une douille et d'une ampoule.

Présence dans chacun des sas d'un plot de sortie.

CHAMBRE N° 31

**Cette chambre n'a pu être visitée.
Dito chambre n° 51.**

CHAMBRE N° 32

**Cette chambre n'a pu être visitée.
Dito chambre n° 52.**

À l'exception de la porte-fenêtre donnant sur le balcon du cinquième étage remplacée par une fenêtre. En effet, il n'existe pas de balcon au troisième étage.

CHAMBRE N° 33

"Chambre de catégorie supérieure"

La chambre Photos 43, 44

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage constitué de petits carreaux.

Les murs sont revêtus d'une peinture en état d'usage.

Le plafond est recouvert d'un badigeon.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une grande fenêtre en PVC munie d'un double vitrage et protégée par un garde-corps.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
- Trois spots lumineux encastrés au-dessus de la tête du lit.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée munie d'un verre opaque sur des menuiseries en bois.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.
- Un sèche-serviettes.
- Une aération VMC haute.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Un meuble mélaminé laqué à deux portes intégrant une vasque en émail. L'ensemble est surmonté d'un miroir.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N° 34

La chambre Photo 45

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en bon état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une grande fenêtre en PVC munie d'un double vitrage.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
- Un meuble mélaminé laqué intégrant une vasque en émail. L'ensemble est surmonté d'une crédence en céramique et d'un miroir.
- Deux appliques lumineuses.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée coulissante munie d'un verre opaque.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.
- Une aération.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N° 36**La chambre Photo 46**

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre donnant sur la cage d'escalier extérieur,

elle est munie d'un double vitrage intact sur un châssis en bois.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
 - Un meuble mélaminé laqué intégrant une vasque en émail.
- L'ensemble est surmonté d'une crédence en céramique et d'un miroir.
- Deux appliques lumineuses.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée coulissante munie d'un verre opaque.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.
- Une aération.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

ANCIEN WC COMMUN CONDAMNE N°1

Situé à gauche sur le palier du troisième étage

On y accède par une porte coupe-feu.

Le sol est recouvert d'un carrelage très usagé.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique usagés.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre sur un châssis en bois en mauvais état.

Cette pièce est équipée d'une ancienne cuvette de WC en grès émaillé et d'un réservoir suspendu dont la chaîne est manquante.

Ce WC commun est condamné et sert de réserve pour le linge sale de l'hôtel.

ANCIEN WC COMMUN CONDAMNE N°2

Situé sur le palier du troisième étage

On y accède par une porte isoplane.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique en état d'usage jusqu'à une hauteur d'environ 1 m 60.

À noter que quelques carreaux sont fendus ou cassés.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre sur un châssis en bois dont la vitre est intacte.

L'électricité est encastrée.

Ce WC commun est condamné et sert de réserve pour le linge sale de l'hôtel.

VIII - LES CHAMBRES DU DEUXIÈME ÉTAGE

Les chambres de l'étage sont accessibles depuis le palier d'arrivée par deux sas situés respectivement à droite et à gauche du palier.

Le sas de droite dessert deux chambres.

Le sas de gauche dessert trois chambres, dont une de taille plus importante dénommée " chambre de catégorie supérieure".

Ces sas sont recouverts au sol de carrelage.

Les murs et les plafonds des deux sas sont revêtus de peinture.

Ces sas sont éclairés chacun par un point lumineux muni d'une douille et d'une ampoule.

Présence dans chacun des sas d'un plot de sortie.

CHAMBRE N° 21

Cette chambre n'a pu être visitée.

Dito chambre n° 21.

CHAMBRE N° 22

Cette chambre n'a pu être visitée.

Dito chambre n° 22.

À l'exception de la porte-fenêtre donnant sur le balcon du cinquième étage remplacée par une fenêtre. En effet, il n'existe pas de balcon au deuxième étage.

CHAMBRE N° 25

Cette chambre n'a pu être visitée.

Dito chambre n° 55.

À l'exception de la porte-fenêtre donnant sur le balcon du cinquième étage remplacée par une fenêtre. En effet, il n'existe pas de balcon au troisième étage.

CHAMBRE N° 23

"Chambre de catégorie supérieure"

La chambre Photos 47,48

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage constitué de petits carreaux.

Les murs sont revêtus d'une peinture en état d'usage.

Le plafond est recouvert d'un badigeon.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une grande fenêtre en PVC munie d'un double vitrage et protégée par un garde-corps.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
- Trois spots lumineux encastrés au-dessus de la tête du lit.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée munie d'un verre opaque sur des menuiseries en bois.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.

- Un radiateur sèche-serviettes.
- Une aération VMC haute.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Un meuble mélaminé laqué à deux portes intégrant une vasque en émail. L'ensemble est surmonté d'un miroir.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N° 26

La chambre

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre donnant sur la cage d'escalier extérieur, laquelle est munie d'un double vitrage intact sur un châssis en bois.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
- Un meuble mélaminé laqué intégrant une vasque en émail. L'ensemble est surmonté d'une crédence en céramique et d'un miroir.
- Deux appliques lumineuses.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée coulissante munie d'un verre opaque.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.
- Une aération.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

ANCIEN WC COMMUN CONDAMNE N°1

Situé à gauche sur le palier du deuxième étage

On y accède par une porte coupe-feu.

Le sol est recouvert d'un carrelage très usagé.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique usagés.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre sur un châssis en bois en mauvais état.

Cette pièce est équipée d'une ancienne cuvette de WC en grès émaillé et d'un réservoir suspendu dont la chaîne est manquante.

Ce WC commun est condamné et sert de réserve pour le linge sale de l'hôtel.

ANCIEN WC COMMUN CONDAMNE N°2

Situé sur le palier du deuxième étage

On y accède par une porte isoplane.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique en état d'usage jusqu'à une hauteur d'environ 1 m 60.

À noter que quelques carreaux sont fendus ou cassés.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre sur un châssis en bois dont la vitre est intacte.

L'électricité est encastrée.

Ce WC commun est condamné et sert de réserve pour le linge sale de l'hôtel.

IX - LES CHAMBRES DU PREMIER ÉTAGE

Les chambres de l'étage sont accessibles depuis le palier d'arrivée par deux sas situés respectivement à droite et à gauche du palier.

Le sas de droite dessert deux chambres.

Le sas de gauche dessert trois chambres, dont une de taille plus importante dénommée "chambre de catégorie supérieure".

Ces sas sont recouverts au sol de carrelage.

Les murs et les plafonds des deux sas sont revêtus de peinture.

Ces sas sont éclairés chacun par un point lumineux muni d'une douille et d'une ampoule.

Présence dans chacun des sas d'un plot de sortie.

CHAMBRE N° 11

Cette chambre n'a pu être visitée.

Dito chambre n° 51.

CHAMBRE N° 12

Cette chambre n'a pu être visitée.

Dito chambre n° 52.

À l'exception de la porte-fenêtre donnant sur le balcon du cinquième étage remplacée par une fenêtre. En effet, il n'existe pas de balcon au troisième étage.

CHAMBRE N° 14

"Chambre de catégorie supérieure"

La chambre

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage imitation parquet.

Les murs sont revêtus d'une peinture en état d'usage.

Le plafond est recouvert d'un badigeon.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une grande fenêtre en PVC munie d'un double vitrage et protégée par un garde-corps.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
- Trois spots lumineux encastrés au-dessus de la tête du lit.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée munie d'un verre opaque sur des menuiseries en bois.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.
- Un sèche-serviettes.
- Une aération VMC haute.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Un meuble mélaminé laqué à deux portes intégrant une vasque en émail. L'ensemble est surmonté d'un miroir.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N° 15

La chambre

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en bon état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre en PVC donnant sur rue est munie d'un double vitrage.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central en allégé de la fenêtre.
 - Un meuble mélaminé laqué intégrant une vasque en émail.
- L'ensemble est surmonté d'une crédence en céramique et d'un miroir.

- Deux appliques lumineuses.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée coulissante munie d'un verre opaque.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.
- Une aération.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

CHAMBRE N° 16

La chambre

On y accède par une porte coupe-feu munie d'une serrure de sûreté et d'un groom.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs et le plafond sont revêtus d'une peinture en état.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre donnant sur la cage d'escalier extérieur, laquelle est munie d'un double vitrage intact sur un châssis en bois.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un radiateur de chauffage central.
- Un meuble mélaminé laqué situé à gauche du lit, intégrant une vasque en émail. L'ensemble est surmonté d'une crédence en céramique et d'un miroir.
- Deux appliques lumineuses.

La salle d'eau avec WC

On y accède depuis la chambre par une porte vitrée coulissante munie d'un verre opaque.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique jusqu'à la cueillie du plafond.

Présence d'un faux plafond.

L'électricité est encastrée.

Cette pièce est équipée de

- Un point lumineux muni d'un hublot.
- Une aération.
- Une cuvette de WC à l'anglaise suspendue munie d'un double abattant et reliée à un réservoir à effet d'eau encastré dans la céramique.
- Une cabine de douche entièrement carrelée et équipée fermant par des portes cintrées en plexiglas.

ANCIEN WC COMMUN CONDAMNE N°1

Situé à gauche sur le palier du premier étage

On y accède par une porte coupe-feu.

Le sol est recouvert d'un carrelage très usagé.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique usagés.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre sur un châssis en bois en mauvais état.

Cette pièce est équipée d'une ancienne cuvette de WC en grès émaillé et d'un réservoir suspendu dont la chaîne est manquante.

Ce WC commun est condamné et sert de réserve pour le linge sale de l'hôtel.

ANCIEN WC COMMUN CONDAMNE N°2

Situé sur le palier du premier étage

On y accède par une porte isoplane.

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont recouverts de carreaux de céramique en état d'usage jusqu'à une hauteur d'environ 1 m 60.

À noter que quelques carreaux sont fendus ou cassés.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre sur un châssis en bois dont la vitre est intacte.

L'électricité est encastrée.

Ce WC commun est condamné et sert de réserve pour le linge sale de l'hôtel.

LES EXTÉRIEURS DE L'IMMEUBLE

L'immeuble s'élève sur cinq niveaux carrés avec un balcon au cinquième étage. Le sixième étage est avec rampants et brisis.

À partir du premier étage, l'immeuble est en pierre avec une corniche et des corbeaux soulignant chacune des fenêtres, soit sur façade quatre fenêtres par étage.

Au rez-de-chaussée, la façade est marquée de l'inscription "HÔTEL DE France".

L'accès à l'immeuble se fait par deux portes d'entrée vitrées sur châssis métalliques avec de part et d'autre deux grandes fenêtres.

Présence également sur le côté droit d'une petite vitrine miroitée.

Je note la présence d'une enseigne drapeau sur laquelle il est inscrit "HÔTEL DE France".

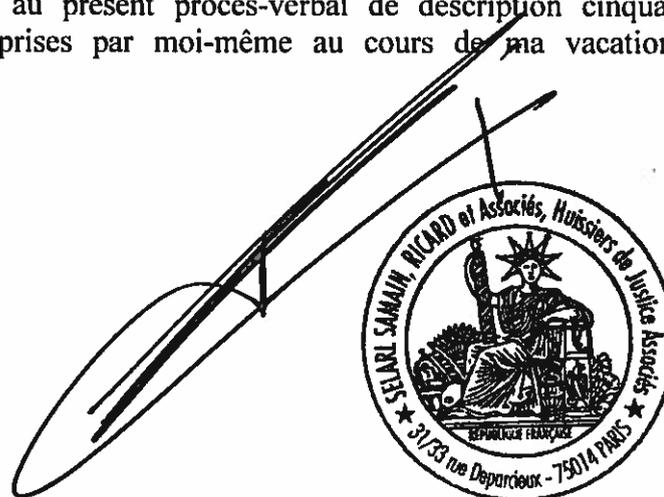
Cf. photographies 49,50,51,52,53,54

En façade, il existe une descente de gouttière, laquelle rejoint la gouttière de l'immeuble du 5 rue Jarry, au niveau d'une culotte prise à hauteur de la corniche surplombant le rez-de-chaussée.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

J'annexe au présent procès-verbal de description cinquante-quatre photographies prises par moi-même au cours de ma vacation et corroborant mes dires.



Philippe RICARD
Huissier de Justice

54 Pièces annexées
à mon procès-verbal
de constat en date du
21 OCTOBRE 2015
100198550 PR/PS

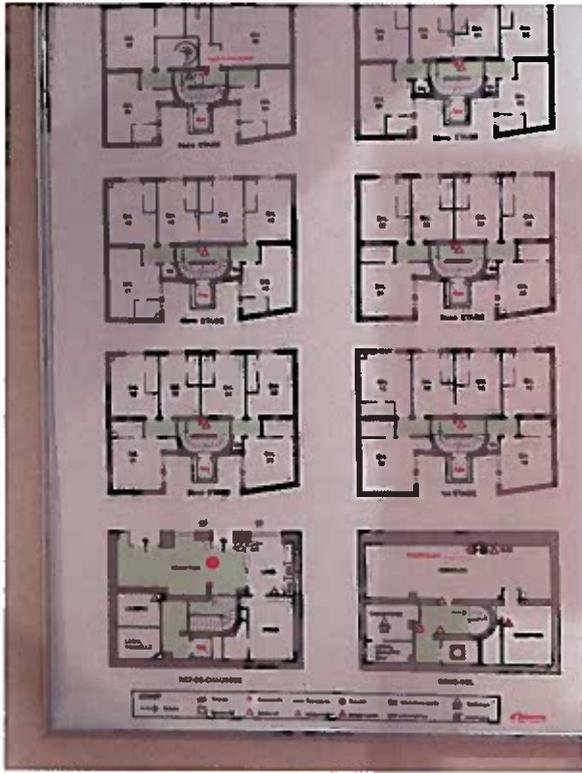


Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4





Photo n°5

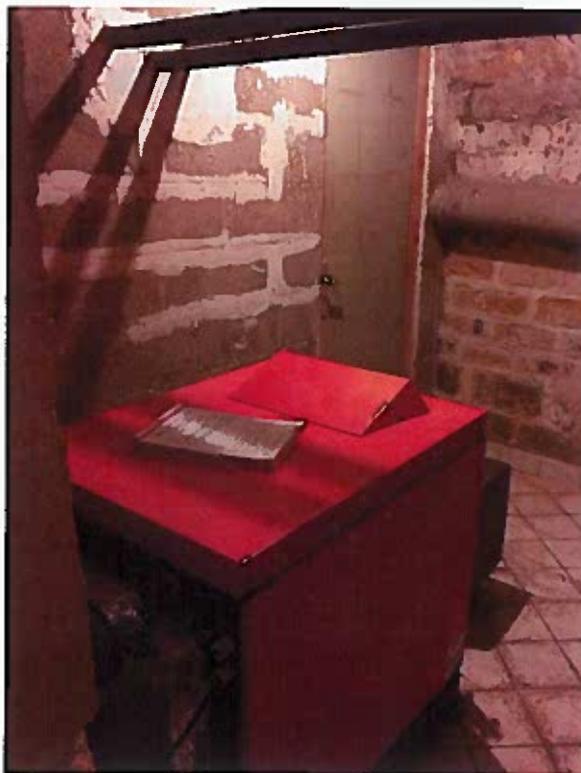


Photo n°6





Photo n°7



Photo n°8



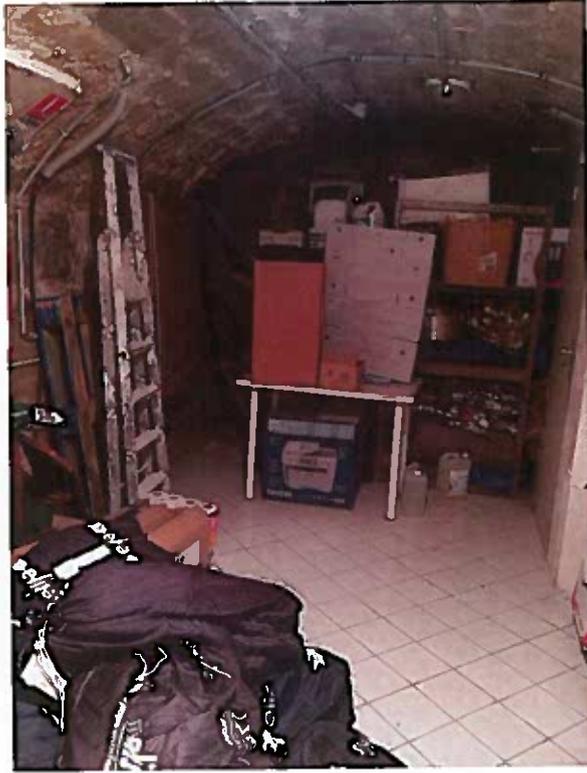


Photo n°9



Photo n°10



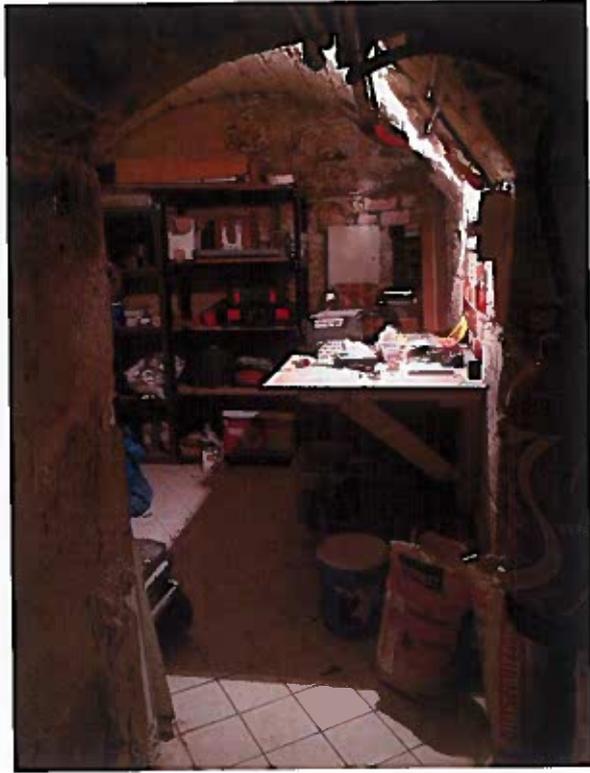


Photo n°11



Photo n°12





Photo n°13



Photo n°14





Photo n°15

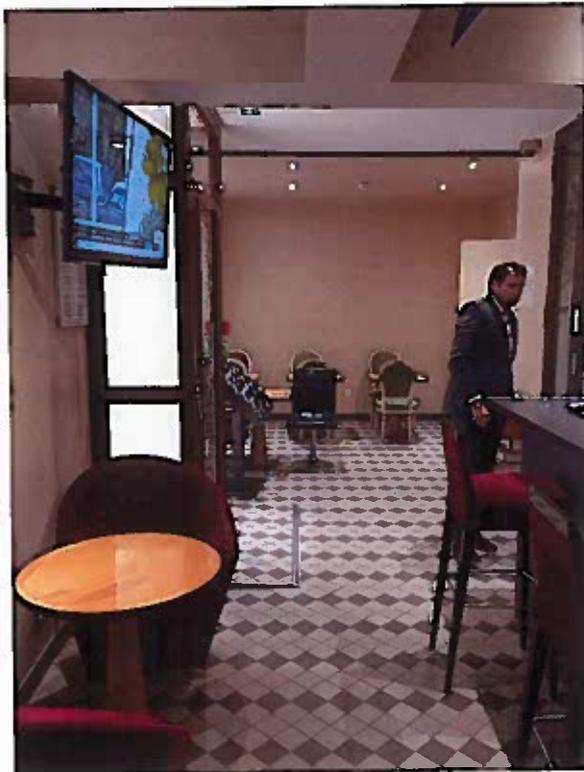


Photo n°16





Photo n°17



Photo n°18





Photo n°19



Photo n°20





Photo n°21



Photo n°22





Photo n°23



Photo n°24





Photo n°25



Photo n°26



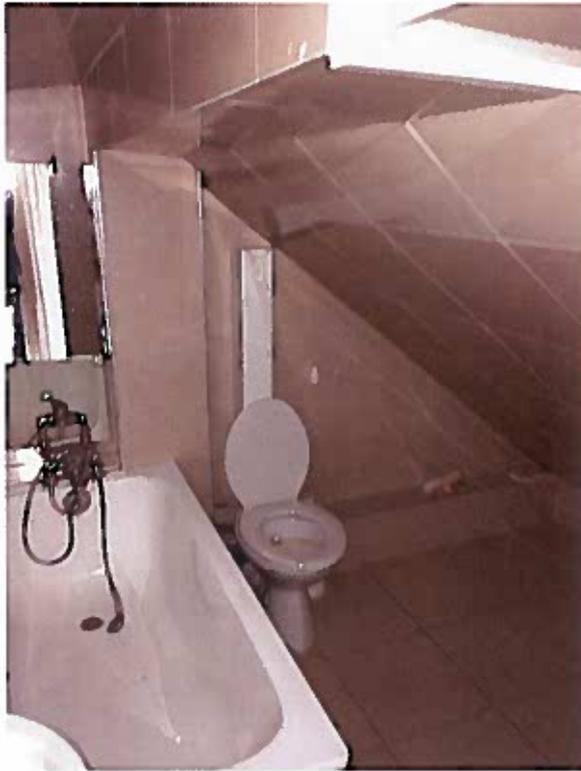


Photo n°27



Photo n°28





Photo n°29

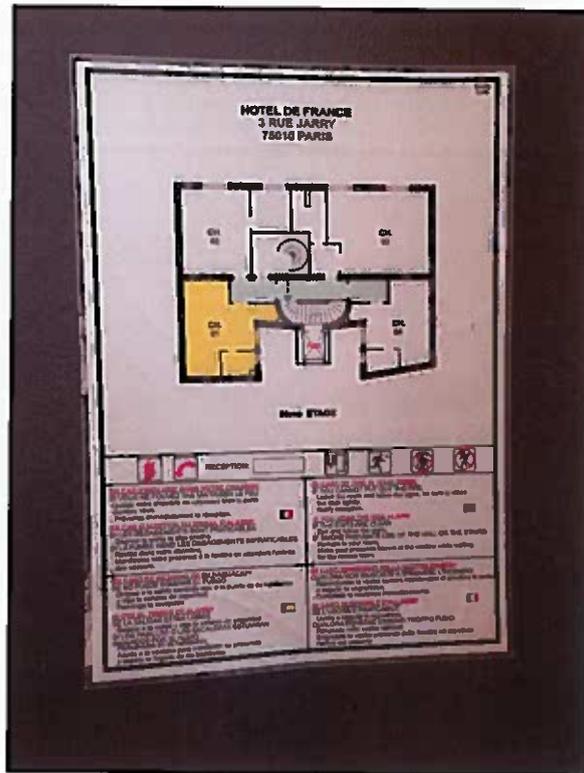


Photo n°30





Photo n°31



Photo n°32





Photo n°33



Photo n°34





Photo n°35



Photo n°36





Photo n°37



Photo n°38





Photo n°39



Photo n°40



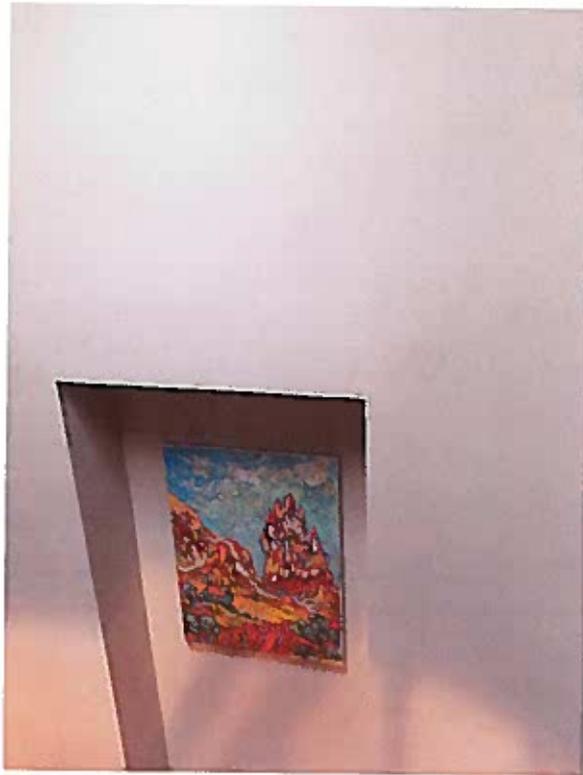


Photo n°41



Photo n°42





Photo n°43



Photo n°44





Photo n°45



Photo n°46





Photo n°47



Photo n°48





Photo n°49



Photo n°50





Photo n°51



Photo n°52





Photo n°53



Photo n°54



15/377

Dossier : RDS METROPOLIS / SCI JARRY - 2014261 - JFJ/MLP

REQUETE

Devant Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de PARIS

La société dénommée « RDS METROPOLIS », société par actions simplifiée au capital de 6.667.104,00 €, immatriculée sous le n°492 215 058 RCS PARIS, dont le siège social est sis 94 boulevard Haussmann à 75008 PARIS, agissant poursuites et diligences de son Président régulièrement domicilié audit siège en cette qualité

Elisant domicile au Cabinet de Maître Jean-François JOSSERAND
Avocat au Barreau de PARIS

Demeurant 22 avenue de la Grande Armée 75017 PARIS
Tél. : 01.45.74.57.59 - Fax : 01.45.74.48.79 - Toque : A 944

Tribunal de Grande Instance
de PARIS

Le 30 SEP. 2015

Juge de l'exécution
saisies immobilières

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

I - RAPPEL DES FAITS :

* La société dénommée « RDS METROPOLIS » est créancière de la société dénommée « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JARRY », en vertu de :

1. Un acte authentique dressé par Maître Anne-Catherine VINCKE, Notaire à SUCY EN BRIE, avec la participation de Maître Didier LASAYGUES, Notaire à PARIS, en date du 6 décembre 2012, contenant notamment affectation hypothécaire de premier rang et sans concurrence par la société dénommée « SCI JARRY » au profit de la société dénommée « RDS METROPOLIS », d'une part, d'un immeuble à usage d'hôtel sis à PARIS (10^{ème}), 3 rue Jarry (cadastré section AR n°37 d'une contenance cadastrale de 98ca) et, d'autre part, du lot de copropriété n°59 dépendant d'un ensemble immobilier sis à MONTREUIL (93100), 15 place du Général de Gaulle (cadastré section AM n°211 d'une contenance cadastrale de 69a05ca), en remboursement d'un crédit-vendeur de 1.018.000,00 € au taux au taux EURIBOR (1 mois) + 3 % consenti par la société « RDS METROPOLIS » aux termes d'un acte sous seing privé du 6 décembre 2012,
2. Un acte authentique dressé par Maître Anne-Catherine VINCKE, Notaire à SUCY EN BRIE, avec la participation de Maître Didier LASAYGUES, Notaire à PARIS, en date du 19 juillet 2013, contenant notamment :
 - Reconnaissance que la société dénommée « SCI JARRY » est redevable envers la société dénommée « RDC METROPOLIS » d'une somme de 1.016.140,00 € en principal au titre du crédit-vendeur consenti par acte sous seing privé en date du 6 décembre 2012,
 - Réaménagement du crédit-vendeur, la somme de 1.016.140,00 € devant porter intérêts au taux EURIBOR (1 mois) + 3 % et être remboursée par un premier



versement de 8.000,00 € puis par versements de 15.000,00 € à compter du 15 juillet 2013,

- Confirmation et réitération du cautionnement consenti par Monsieur Boubekeur KHELFAOUI dans l'acte sous seing privé en date du 6 décembre 2012

des sommes suivantes, en principal, frais et intérêts échus, arrêtées au 31 décembre 2014, la déchéance du terme ayant été prononcée par courrier recommandé avec accusé réception du 18 novembre 2013 :

PRINCIPAL :

Capital restant dû 971.140,00 €

SOUS-TOTAL DU CAPITAL

dû au jour de l'arrêté de compte. 971.140,00 €

INTERÊTS :

Intérêts au taux contractuel normal au taux EURIBOR (1 mois) + 3 %
sur échéances échues et impayées de 26.042,24 €

SOUS-TOTAL DES INTERÊTS

au jour de l'arrêté de compte..... 26.042,24 €

**ETANT PRECISE QUE LE TAUX DES INTERETS MORATOIRES EST LE TAUX
EURIBOR (1 MOIS) + 3 POINTS L'AN**

TOTAL GENERAL 997.182,24 €

**(NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS
ET VINGT-QUATRE CENTIMES)**

outre intérêts moratoires au taux ci-dessus rappelé jusqu'à parfait paiement

* La débitrice est propriétaire d'un immeuble à usage d'hôtel dénommé « HOTEL DE FRANCE » situé à PARIS (10^{ème}), 3 rue Jarry (cadastré section 1002 AR n°37 d'une contenance cadastrale de 98ca), ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se comportent avec toutes leurs aisances et dépendances, sans exception ni réserve.

Cet immeuble appartient à la société dénommée « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JARRY », pour avoir été acquis suivant acte dressé par Maître CRUNELLE, notaire à PARIS, en date du 17 décembre 1997, dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de PARIS (3^{ème} bureau) le 22 janvier 1998 (Volume 1998 P n°397) suivie d'une attestation rectificative publiée le 23 mars 1998 (Volume 1998 P n°1971).

* La requérante a fait délivrer le 28 juillet 2015 par le ministère de la SELARL SAMAIN RICARD ET ASSOCIES, huissier de justice à PARIS, un commandement au débiteur, conformément aux articles R 321-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution (anciennement articles 13 et suivants du décret 2006-936 du 27 juillet 2006), de payer cette somme de **997.182,24 € DANS LES HUIT JOURS**, lui déclarant que, faute de payer les dites sommes dans ce délai, la procédure à fin de vente se poursuivrait et qu'à cet effet



- la créancière ferait notamment publier ledit commandement au Service de la Publicité Foncière de PARIS (3^{ème} bureau) pour valoir saisie de l'immeuble ci-après désigné, constituant son gage hypothécaire,
- et que le débiteur serait assigné à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

Le commandement est actuellement en cours de publication au Service de la Publicité Foncière de PARIS (3^{ème} bureau), donc dans le délai de deux mois de sa signification, conformément à l'article R 321-6 du Code des Procédures Civiles d'Exécution (anciennement article 18 du décret 2006-936 du 27 juillet 2006).

Maître Philippe RICARD, membre de la SELARL SAMAIN RICARD & Associés, huissier de justice à PARIS territorialement compétent, n'a pas été en mesure d'obtenir l'accord de l'exploitant de l'hôtel pour pénétrer dans les lieux pour dresser le procès-verbal descriptif des lieux, selon courrier en date du 2 septembre 2015.

II - LES DEMANDES :

Il est constant que la requérante dispose d'un titre exécutoire à l'encontre de la Société dénommée « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JARRY », à savoir un acte authentique dressé par Maître Anne-Catherine VINCKE, Notaire à SUCY EN BRIE, avec la participation de Maître Didier LASAYGUES, Notaire à PARIS, en date du 6 décembre 2012, et un acte authentique dressé par Maître Anne-Catherine VINCKE, Notaire à SUCY EN BRIE, avec la participation de Maître Didier LASAYGUES, Notaire à PARIS, en date du 19 juillet 2013.

Il est également constant que la requérante a une créance liquide et exigible d'un montant de **997.182,24 €**, arrêtée au 31 décembre 2014 outre intérêts au taux contractuel (taux EURIBOR (1 mois) + 3 % du 31 décembre 2014 jusqu'à parfait paiement, à l'encontre du débiteur.

Pour les besoins d'une procédure de recouvrement de sa créance et notamment de vente forcée des biens affectés à la garantie de sa créance, la requérante a le plus grand intérêt à faire dresser un procès-verbal descriptif des lieux, afin que la vente ait lieu dans les meilleures conditions.

Elle y est habilitée en application des articles R 322-1 à R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution (anciennement articles 35 à 37 du décret 2006-936 du 27 juillet 2006), dans les conditions prévues par les articles L 142-1 à L 142-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution (anciennement articles 20 et 21 de la loi du 9 juillet 1991 susvisée).

A PARIS, le 30.09.2015 ~~Jean-François JOSSE~~ **JOSSE**
 Avocat au Barreau de Paris
 22, Avenue de la Grande Armée
 75858 PARIS Cedex 17
 ☎ 01 45 74 57 53 - Fax 01 45 74 48 79
 E-mail : cabinet@jossierand.fr
 Toque A 944



LISTE DES PIECES

1. Acte authentique en date du 6 décembre 2012
2. Acte authentique en date du 19 juillet 2013
3. Bordereau d'inscription d'hypothèque judiciaire provisoire
4. Bordereau d'inscription d'hypothèque judiciaire définitive
5. Courrier recommandé avec AR du 18.11.2013
6. Décompte de la créance en principal, frais, intérêts et autres accessoires
7. Commandement de payer valant saisi délivré le 28 juillet 2015
8. Extrait KBIS de la Société RDS METROPOLIS
9. Extrait KBIS de la Société SCI JARRY
10. Courrier de la SELARL SAMAIN RICARD ET ASSOCIES du 2 septembre 2015



ORDONNANCE

Nous, *D. BOUSQUEL*

Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de PARIS,

Vu la requête de la société dénommée « RDS METROPOLIS »,

Vu son titre exécutoire constitué par l'acte authentique dressé par Maître Anne-Catherine VINCKE, Notaire à SUCY EN BRIE, en date du 6 décembre 2012 et l'acte authentique dressé par Maître Anne-Catherine VINCKE, Notaire à SUCY EN BRIE, en date du 19 juillet 2013

Vu les articles L.142-1, L.142-2, L.322-2 et R.322-1 à R.322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution,

COMMETTONS Maître

RICARD

Huissier de justice à PARIS

LUI DONNONS MISSION DE :

- Se rendre sur place, à savoir, « HOTEL DE FRANCE » situé à PARIS (10^{ème}), 3 rue Jarry (cadastré section 1002 AR n°37 d'une contenance cadastrale de 98ca), appartenant à la Société dénommée « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JARRY »,
- Dresser un procès-verbal des lieux qui comprendra :
 - la description des lieux, leur composition et leur superficie,
 - l'indication des conditions d'occupation et d'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent,
 - le cas échéant, le nom et l'adresse du syndic de copropriété,
- Prendre des clichés intérieurs.

DISONS que l'huissier pourra se faire assister d'un serrurier et de la force publique si besoin est, ou, à défaut, de deux témoins en vertu de l'article L.142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution,

DISONS en outre que l'huissier pourra se faire assister par tel technicien de son choix avec pour mission d'effectuer les certificats et diagnostics réglementaires devant être annexés au Cahier des Conditions de Vente,

FIXONS à *150* €, la provision que la société dénommée « RDS METROPOLIS », sera tenue de lui verser.

Fait en notre Cabinet, au Palais de Justice, le *30/09/2013*

